



Date de dépôt : 26 mars 2025

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur :**

- a) P 2200-B Pétition : N'asphyxions pas le quartier des Eaux-Vives, ne faites pas mourir nos commerces !**
- b) P 2209-B Pétition pour un quartier des Eaux-Vives tourné vers l'avenir !**

En date du 1^{er} novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat les 2 pétitions dont les libellés sont les suivants :

a) Pétition : N'asphyxions pas le quartier des Eaux-Vives, ne faites pas mourir nos commerces !

Les commerçants/tes, artisans, entreprises et habitants/tes du quartier et l'association Ô Vivre Ensemble, suite à l'acceptation par le Conseil municipal de la Ville de Genève des projets suivants:

- PR-1586 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 400 800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives;*
- PR-1575 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 20 777 700 francs destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite « axe Frontenex », à l'aménagement de l'espace public associé, ainsi qu'à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet « axe Frontenex » et à l'aménagement de l'espace public associé;*

- *et de l'enquête publique DD/330118/1, de la Ville de Genève/DACM/AGCM, sur l'aménagement de la rue des Eaux-Vives,*

demandent au Grand Conseil d'intervenir auprès des autorités de la Ville de Genève, afin :

- *de garantir l'accès aux livraisons pour les commerçants et artisans du quartier, ainsi que pendant toute la durée des travaux;*
- *de laisser accessible le coeur du quartier à tous les modes de transport sans le rendre plus compliqué, soit tel qu'il l'est aujourd'hui;*
- *de maintenir un nombre suffisant de places de stationnement et de livraison;*
- *de ne pas réaliser l'ensemble des travaux en même temps.*

N.B. 246 signatures
Association Ô Vivre Ensemble
M. Nicolas Burgy
Président
Rue de Montchoisy 20
1207 Genève

b) Pétition pour un quartier des Eaux-Vives tourné vers l'avenir !

Associations, habitantes et habitants, commerçantes et commerçants, visiteuses et visiteurs des Eaux-Vives, nous sommes conscient-e-s de vivre dans un magnifique quartier, mais regrettons de devoir subir un flot incessant, inconsidéré de véhicules motorisés, mettant à mal notre santé, notre sécurité, ainsi que celles de nos enfants et des plus fragiles d'entre nous (aîné-e-s ou personnes à mobilité réduite).

Constatant tristement la baisse de la qualité de vie de notre quartier du fait de stationnements sauvages, de rodéos routiers, d'incivilités répétées de la part de chauffard-e-s et de la surchauffe d'un trafic de transit endémique, nous apprécions la volonté exprimée par les autorités de végétaliser davantage le quartier, notamment le long de l'avenue Pictet-de-Rochemont. Nous constatons avec soulagement le vote de la proposition du Conseil

administratif PR-1586¹ au Conseil municipal de la Ville en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 400 800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives. Nous attendons de la délibération PR-1575 votée en date du 7 février 2024² l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 20 777 700 francs destinés à l'aménagement d'une ligne de transport en commun dite « axe Frontenex », à l'aménagement de l'espace public associé, ainsi qu'à la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux situé dans le périmètre du projet « axe Frontenex » et à l'aménagement de l'espace public associé permettant d'entrevoir un avenir moins pollué pour notre quartier. Souhaitant de tout coeur un quartier vivant, tourné vers un avenir durable et respectueux des habitant-e-s favorisant le tissu économique de notre quartier, nous invitons les autorités de la Ville et du canton à travailler de concert pour :

- Faire une étude du trafic dans le quartier afin de quantifier précisément le volume du trafic de transit, sa provenance et sa destination.*
- Préserver la santé et la qualité de vie des habitantes et habitants des Eaux-Vives en prenant des mesures courageuses pour diminuer le trafic de transit, dans le respect de la LMCE.*
- Développer un processus participatif innovant incluant les habitant-e-s, commerçant-e-s, associations, visiteuses et visiteurs de notre beau quartier, afin de développer une mobilité durable et de qualité pour le quartier des Eaux-Vives.*

N.B. 203 signatures
Vivre aux Eaux-Vives (VAEV)
p.a. M. Matthias Lecoq
Rue Sillem 6
1207 Genève

¹ Proposition du Conseil administratif PR-1586 (181e) | Ville de Genève - Site officiel

² Proposition du Conseil administratif PR-1575 (181e) | Ville de Genève - Site officiel

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les 2 présentes pétitions soulèvent des enjeux pertinents. D'un côté, les commerçants du quartier des Eaux-Vives rencontrent des difficultés liées aux chantiers sur les voiries, qui entravent l'accessibilité et péjorent notamment les livraisons ainsi que le fonctionnement des activités économiques. De l'autre, les habitantes et habitants expriment leur souhait de vivre dans un cadre urbain plus agréable, avec une réduction de la circulation automobile. Ainsi, les solutions envisagées par les uns peuvent entrer en conflit avec les attentes des autres, comme l'ont montré les tensions observées lors des aménagements temporaires de l'été 2022.

Selon le Conseil d'Etat, les études pour l'aménagement de certaines rues des Eaux-Vives doivent être pilotées par la Ville de Genève, en collaboration étroite avec l'office cantonal des transports (OCT). A ce titre, le conseil municipal a voté un crédit d'étude pour engager ces réflexions. En effet, les rues de Montchoisy, du 31-Décembre et des Eaux-Vives font partie du réseau routier structurant, relevant ainsi de la compétence cantonale. La question du stationnement dans l'espace public impose de trouver un équilibre entre les différents usagers (piétons, livraisons, habitants, clients, cyclistes, motocyclistes, etc.) tout en optimisant l'utilisation des places existantes dans des parkings en ouvrage, actuellement dédiées à des usages privés. Il reviendra à la Ville de Genève de définir le degré et l'ampleur du processus participatif afin d'assurer une approche transversale des enjeux et de garantir le succès des aménagements proposés dans un contexte de demandes contradictoires.

La coordination des chantiers représente une problématique complexe, en raison de la superposition de travaux aux enjeux, besoins et délais divers. Ainsi, certains propriétaires privés souhaitent rénover et transformer leurs immeubles sans attendre tandis que les Services industriels de Genève (SIG) développent des réseaux thermiques structurants pour le chauffage et l'eau chaude. Par ailleurs, la politique énergétique cantonale encourage l'assainissement des bâtiments, aussi bien privés que publics. Enfin, le Conseil d'Etat doit également veiller à la réalisation de projets d'aménagements routiers en réponse aux défis de la mobilité de demain. Le quartier des Eaux-Vives se trouve ainsi au cœur de ces multiples enjeux et fortes contraintes.

En matière de chantiers, la planification et la coordination des travaux en sous-sol s'organisent sur un horizon de 2 à 5 ans au sein de l'OGETTA (Eau, Gaz, Electricité, Télécommunications, Thermique, Assainissement), présidée alternativement par l'office de l'urbanisme (OU) et l'office cantonal du génie

civil (OCGC), et réunissant les principaux maîtres d'ouvrage (SIG, Ville de Genève, OCGC, TPG, etc.). Pour les chantiers ayant un impact significatif sur la voie publique, ces entités se concertent au sein de la plateforme chantiers et mobilité (PCM), pilotée par l'OCT, pour :

- anticiper l'ensemble des chantiers publics et, le cas échéant, privés affectant la voie publique et ayant un impact notable sur la mobilité;
- coordonner les mesures visant à minimiser les perturbations pour tous les modes de transport et analyser les bonnes pratiques en la matière;
- assurer une communication adéquate auprès du grand public sur les perturbations inévitables.

Face aux demandes opposées des 2 pétitions, le Conseil d'Etat estime que la Ville de Genève doit poursuivre les processus de participation citoyenne et piloter les projets d'aménagement de rues avec le soutien des services de l'Etat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET